

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Nº W21-803863



Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

3520

Société :

R.A.MA 68030

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

1 AMSADDA Amina Neeve FAKHRI

Date de naissance :

1953

Adresse :

10 Rue IBN BAJA - Chantilly

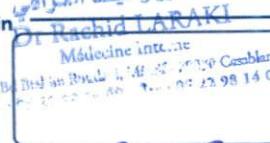
CASA YANFA

2689944370

Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Dr Rachid LARAKI
Médecin interne
100, Bd Ibn Sina Rouda 10, BP 45, 20130 Casablanca
Tél. : 05 22 20 45 45 - 05 22 22 78 18 - 05 22 98 14 07

Date de consultation :

30/07/2023

Nom et prénom du malade :

Amina Farhi

Age :

Lien de parenté :

A Lui-même
Anémie

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : CASABLANCA

Le : 30/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :



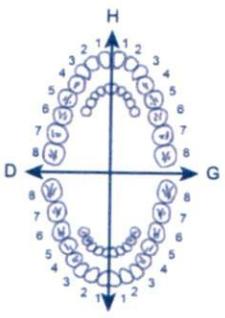
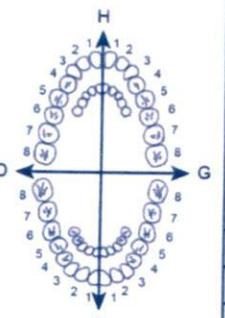
VOLET ADHÉRENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
00/05/2023	18		509,00	INP : 101092881
Hospitalisation visite dans la chambre	1809		650,00	DRACH
	1809		1150,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMONIE DE LA PHARMACIE N DADOU 139 Rue Abu Ismaïl Al-Hanafi Casablanca	30/05/23	86,70

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires	
		A M	P C	I M	I V

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				
COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>				
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>				
DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>				
FIN D'EXECUTION <input type="text"/>				
COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>				
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>				
DATE DU DEVIS <input type="text"/>				
DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>				

DOCTEUR RACHID LARAKI

le 30/12/23

ANCIEN CHEF DE CLINIQUE A LA FACULTE
DE PARIS VI (PITIE-SALPETRIERE)

MEDECINE INTERNE

1^{er} Annee Faculté

Acétol 1/2000 6 ml
26.00 S.V. ↗ 5

Uvedose 100 000 n = 3

1 Amp der 4 2 ml
88.50 (19.50 x 3) S.V.

84.70



Maphar
Bd Alkimiia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH
6 113001 185030

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH
6 113001 185030

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH
6 113001 185030

دكتور راشد لارaki
Dr Rachid LARAKI
Médecine Interne
200, Bd Brahim Roudani - 20330 Casablanca
Tél : 05 22 98 16 69 - Fax : 05 22 98 14 07



ACFOL® | **5mg**

Acide folique / Comprimés

LOT : 14222018
PER : 11/2026
PPU : 26,20 DH

28

Comprimés
Voie orale

DOCTEUR RACHID LARAKI

Ancien Résident du Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris
Ancien Chef de Clinique à la Faculté de Paris VI (Pitié-Salpêtrière)

MÉDECINE INTERNE

Note d'honoraires

Mme Farhi Amina
Casablanca, le 30/05/2023

Acte	Montant
Consultation spécialisée en médecine interne	500,00 DH
Monitorage Cardiovasculaire +SpO2	650,00 DH
Total	1 150,00 DH

Arrêtée la présente note d'honoraires à la somme de 1 150,00 DH
(Mille Cent Cinquante dirhams)

الدكتور رشيد العراقي
Dr Rachid LARAKI
Médecine Interne
400, Bd Brahim Roudani - 20330 Casablanca
Tel : 05 22 98 16 69 - Fax : 05 22 98 14 07

MONITORAGE CARDIOVASCULAIRE
ABI

$\text{Sp}_{\text{c}} = 98\%$

	PAS	PAD	Pouls	PAM	PP	VES	DC	IPS
Bras D ^t	175	+0	60					
Cheville D ^{te}	149	+0	61					1,10
Bras G ^{che}	125	66	58	96	65	110	6,6)	
Cheville G ^{che}	150	68	58					1,18

CONCLUSION : PA normale et négative
Absence d'AVR à l'aval
Pathologie cardiaque non

PAS : PA Systolique - **PAD** : PA Diastolique - **PAM** : PA Moyenne - **PP** : PA Pulsée

VES : Volume d'Ejection Systolique (ml) - **DC** : Débit Cardiaque (l/min) - **IPS** : Index de Pression Systolique

ACMI : Artériopathie Oblitérante des Membres Inférieurs

Dr Rachid LARAKI
Médecin Spécialiste
Cardiologue
Casablanca
Tunisie
052 22 22 22 22